

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 5 avril 2018 fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale (session 2018)

NOR : INTC1808284A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 5 avril 2018 conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 février 2017, les épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne pour le recrutement des techniciens principaux de police technique et scientifique de la police nationale auront lieu les mardi 15 mai 2018 et mercredi 16 mai 2018 et elles seront organisées :

a) En métropole : par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est (délégation régionale de Dijon), Nord, Ouest-Tours, Sud (délégation régionale de Toulouse), Sud-Est, Sud-Ouest et de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

b) Dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer : par les secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les candidats seront convoqués individuellement par ces services organisateurs.

Les sujets des épreuves écrites seront envoyés par l'administration aux centres d'examen sous plis cachetés. Ceux-ci ne seront ouverts qu'au début de chaque épreuve, en présence des candidats.

Les candidats subissent lors de cette phase d'admissibilité des tests psychotechniques.

Les candidats déclarés admissibles participeront à la phase d'admission qui se déroulera, à la sous-direction de la police technique et scientifique à Ecully (69), à compter du lundi 1^{er} octobre 2018.

Les candidats seront convoqués individuellement par la section du recrutement et des dispositifs promotionnels des personnels techniques et scientifiques de la division de l'organisation des concours et des dispositifs promotionnels de Clermont-Ferrand.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 77, répartis de la manière suivante :

Concours externe : 47 postes.

Concours interne : 30 postes.

Les spécialités ouvertes sont les suivantes :

1) Concours externe :

Balistique : 1 poste.

Biologie : 3 postes.

Chimie analytique : 5 postes.

Hygiène et sécurité : 1 poste.

Identité judiciaire : 14 postes.

Informatique – Développement logiciel : 8 postes.

Informatique – Système et réseaux : 12 postes.

Qualité : 1 poste.

Électronique : 2 postes.

2) Concours interne :

Balistique : 1 poste.

Biologie : 1 poste.

Chimie analytique : 1 poste.

Hygiène et sécurité : 1 poste.

Identité judiciaire : 24 postes.

Informatique – Développement logiciel : 1 poste.

Qualité : 1 poste.